

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

**Délibération n° 10-2026**

**OBJET : Création postes d'adjoints**

L'an deux mil Vingt-six et le vingt mars,

A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 16 mars 2026

**Etaient présent(e)s** : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ; François BAILLY, TEINTURIER Frédérique, Yannick JUANICO ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAI ;

**Absent(e)s/Excusé(e)s** :

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yannick JUANICO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 211-17

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire

**Onze Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à  
MIRIBEL-LANCHÂTRE,  
Les jours, Mois, An que ci-dessus.  
Le Maire,  
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture